

Metz, le 16 janvier 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

SCI IMMOBILIERE CLEMENCEAU
1 RUE SAINT-VINCENT
57140 WOIPPY

OBJET : Dossier de déclaration concernant la construction d'un centre Malézieux sur la commune de Saint-Avold – Recevabilité

RÉF. : Dossier DIOTA-250605-083118-121-002 – Dossiers PE – Dossiers EP - Saint-Avold

PJ : 1

Madame, Monsieur,

vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à :

**Centre Malézieux
Commune de Saint-Avold**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier sur Gun Env : 5 juin 2025, complété les 13 octobre 2025 et 8 décembre 2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250605-083118-121-002
- Dossier réalisé par : GEREEA

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier **est jugé recevable**.

Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété. **La police de l'eau devra être avertie de la date d'achèvement des travaux. Je vous remercie de me faire parvenir, à l'issue des travaux, le formulaire de bilan de fin de chantier complété présent en pièce-jointe.**

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Saint-Avold pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Carine RAUCH

Copie transmise pour information :

- GEREEA
- Commune de Saint-Avoid
- CLE SAGE Basin Houiller

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)